



Thème 2

S'OUVRIR SUR
LE MONDE À L'HEURE
DU NUMÉRIQUE

Fiche professionnel n°1

Comment favoriser l'inclusion numérique au collège ?

Différentes recherches indiquent que les élèves issus de milieux défavorisés ont un accès limité aux possibilités d'apprentissage numérique, à la maison ainsi qu'à l'École. Au-delà de la question matérielle, « l'inclusion numérique » vise la capacité à utiliser les outils pour traiter l'information et à acquérir des compétences numériques pour agir sur son environnement.

FOCUS

↳ **Fiche n°3 thème 1**
(mallette collège
professionnel)

Quels outils numériques utiliser pour une coéducation de qualité ?

↳ **Fiche n°2 thème 1**
(mallette collège
professionnel)

Comment soutenir les parents pour suivre la scolarité de leur enfant au collège ?

S'assurer de la prise en main des outils numériques du collège

Pour contourner les difficultés matérielles, il convient d'abord de vérifier que les élèves ont **accès aux outils numériques** et à **une connexion** pour réaliser leur travail scolaire dans ou hors du collège.

Une présentation aux parents permet d'explicitier l'enjeu pour la scolarité et le fonctionnement des outils numériques, de répondre aux questions, de **rassurer** et **d'orienter**.

L'usage du numérique au collège et à la maison est différent mais il est important de faire découvrir une **culture numérique** aux élèves en leur proposant à la fois d'utiliser les outils et d'aiguiser leur curiosité et leur esprit critique sur ces outils.



FOCUS

↳ **Fiche n°1 thème 4**
(mallette collège
professionnel)

Comment utiliser le numérique en toute sécurité dans la vie quotidienne ?

Penser l'acquisition de compétences numériques

Penser le parcours d'acquisition des compétences numériques au sein de l'équipe pédagogique par divers supports, approches, projets et usages pédagogiques : cela permet de découvrir des outils et d'acquérir des **compétences sociales et civiques**, tout en bénéficiant d'un accompagnement éducatif. Ces compétences numériques sont développées dans la dernière partie de cette fiche.

L'utilisation encadrée des outils numériques du collège est un moyen d'éduquer les élèves à un usage **éthique et responsable**.

FOCUS

➤ [Ressources par niveau et discipline sur Lumni](#)

➤ [Vidéo de présentation du GAR](#)

➤ [Banques de ressources numériques éducatives](#)

➤ [Cap école inclusive](#)

➤ [Accessibilité R.G.A.A](#)

Mettre à disposition des ressources pédagogiques

Le numérique permet aux élèves de poursuivre leurs apprentissages. Développer des compétences numériques et une culture générale nécessite pour les élèves de disposer, en classe et à la maison, de **ressources pédagogiques gratuites et sécurisées**.

Il est possible de conseiller aux élèves les logiciels et applications répertoriés sur le Gestionnaire d'Accès aux Ressources (G.A.R) en fonction des besoins pour le travail à la maison.

De nombreuses ressources proposent des contenus et outils pour préparer les cours et répondre aux besoins de tous les élèves.

Pour les élèves à besoins éducatifs particuliers, la plateforme « **Cap école inclusive** » propose des outils pédagogiques correspondant aux besoins de ces publics ainsi que les contacts des personnes ressources locales. Cependant, le **référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (R.G.A.A)** impose que les applications numériques proposées **soient accessibles de façon équivalente à tout élève**, qu'il soit ou non en situation de handicap (visuel, auditif, moteur, trouble dys...).

FOCUS

➤ [Développer et certifier les compétences numériques des élèves](#)

Développer et certifier les compétences numériques des élèves

Favoriser l'inclusion numérique, c'est donner à chaque élève la possibilité de travailler 16 compétences dans 5 domaines (Information de données, Communication et collaboration dans un environnement, Création de contenus, Environnement numérique, Protection et sécurité) du cycle 3 à la Terminale, en vue de leur **insertion professionnelle** et de leur **vie citoyenne**.

Dès la 5^e, les élèves peuvent s'inscrire sur la plateforme **PIX** pour s'entraîner individuellement ou selon les campagnes définies par les professeurs et suivre leurs acquis.

En 3^e, chaque élève doit disposer d'un compte PIX pour passer la certification dont le résultat sera mentionné dans le Livret Scolaire Unique.

Il est important d'expliquer aux parents que ces compétences sont **interdisciplinaires** pour les sensibiliser à l'importance numérique scolaire. Le niveau de maîtrise des compétences doit être également libellé de manière compréhensible et communiqué aux élèves et aux parents.



Pour aller plus loin

➤ [Eduscol - Mettre en œuvre le C.R.C.N \(Cadre de Référence des Compétences Numériques\)](#)

➤ [Conférence : Les jeunes sont tous à l'aise avec les équipements numériques ?](#)

➤ [Les jeunes et le numérique : comprendre pour accompagner](#)

SYNTHÈSE

Le numérique évolue en permanence. Les parents ont besoin de comprendre comment les élèves acquièrent progressivement les compétences numériques afin qu'ils deviennent autonomes et quels sont les outils utilisés au collège et à la maison pour développer ces compétences.

TEXTES OFFICIELS

Liens avec le référentiel de compétences enseignants

- Œuvrer à la construction d'une relation de confiance avec les parents.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'Internet.
- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.

Liens avec le référentiel des compétences professionnelles spécifiques aux conseillers principaux d'éducation

- Œuvrer à la continuité de la relation avec les parents et collaborer avec tous les personnels de l'établissement en échangeant avec eux des informations sur le comportement et l'activité de l'élève – ses résultats, ses conditions de travail, son assiduité – afin de contribuer à l'élaboration de réponses collectives pour aider les élèves à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent.

Textes de référence pour évaluer et certifier les compétences numériques :

- Arrêté du 30 août 2019 relatif à la certification Pix des compétences numériques définies par le cadre de référence des compétences numériques mentionné à l'article D. 121-1 du code de l'éducation (JO du 01-09-2019).
- Note de service du 21 décembre 2021 relative aux modalités de formation, d'évaluation et de certification des compétences numériques (BO du 20-01-2022).